

AVIS PRESSE

Réunion du conseil municipal du 25 mars 2011

Vote du compte administratif du budget Commune 2010 ou il a été constaté un excédent de fonctionnement de 437.880€ permettant de financer des dépenses engagées d'investissement pour 288.350€ avec report des 149.530€ en fonctionnement sur 2011.

Des subventions de 1.500€ au CCAS et 12.300€ à la Caisse des écoles ont été accordées pour préparation des budgets.

La commune d'Exireuil a été sollicitée par la Préfecture des Deux-Sèvres afin de donner un avis concernant l'enquête publique du SCA Plaine de Bouillées Nanteuil (élevage de 285.000 poules pondeuses). Le conseil municipal, à 9 voix "pour" et 6 abstentions a émis des réserves à la demande d'autorisation : site sur une zone Natura2000, projet situé à moins de 50 mètres de l'autoroute donc dangereux en cas d'incendie, construction future à moins de 200 mètres des maisons avec risques de nuisances (odeurs, poussières) et perte de valeur pour le bâti et le non bâti sur la commune de Nanteuil.

Autorisation donnée pour allongement du réseau électrique par "desserte unique" d'une parcelle constructible, chemin de l'ancienne ligne.

Accord du conseil municipal pour réalisation d'un schéma communal de défense extérieure contre l'incendie permettant un état des lieux de la protection existante et des propositions pour les zones non couvertes.

*Exireuil le 29 mars 2011
le maire,
Jérôme BILLEROT*

Compte rendu de la réunion du conseil municipal du 25 mars 2011

L'an deux mil onze, le vingt cinq mars à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune d'Exireuil, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie d'Exireuil, sous la présidence de M. BILLEROT Jérôme, maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de présents : 15

Nombre de votants : 15

Date de la convocation : 18 mars 2011

Présents : BILLEROT Jérôme, SIMONNET Christophe, MOTILLON Pascal, GUYON Sophie, SABOURIN Jean-Luc, AUVRAY Laetitia, BERNARD Sylvie, CHAUVET Lucette, DOMINEAU Samuel, FOURNIER Daniel, GRIGNON Maryse, LUTTIAU François, RUSSEIL Stéphane, SEIGNEURET Jean-Luc, VIVIER Sylvie.

Secrétaire de séance : VIVIER Sylvie.

Le procès-verbal de la réunion du 16 mars 2011 est adopté à l'unanimité.

I - Délibérations

2011-03-06 : Approbation du compte de gestion 2010 "Commune" dressé par M. le Receveur

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Monsieur BILLEROT Jérôme, maire, Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2010 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par M. le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que de l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ces écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2010, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2010 au 31 décembre 2010, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2010 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

déclare, à l'unanimité, que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2010 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2011-03-07 : Vote du compte administratif 2010 "Commune"

Les membres du conseil municipal, alors sous la présidence de Madame GUYON Sophie, adjointe délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2010 dressé par Monsieur BILLEROT Jérôme, maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTÉ ADMINISTRATIF COMMUNE						
Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés	-	818 938,70	-	170 869,27	-	989 807,97
Op. de l'exercice	763 372,73	476 016,20	459 213,25	726 224,42	1 222 585,98	1 202 240,62
Totaux	763 372,73 €	1 294 954,90 €	459 213,25 €	897 093,69 €	1 222 585,98 €	2 192 048,59 €
Résultat de		531 582,17		437 880,44	-	969 462,61

l'exerc.						
Reste à réaliser	819 932,00	-	-	-	819 932,00	-
Totaux cumulés	819 932,00 €	531 582,17 €	- €	437 880,44 €	819 932,00 €	969 462,61 €
Résultats Définitifs		- 288 349,83 €		437 880,44 €		149 530,61 €

2° constate, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion, relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° vote et arrête les résultats définitifs tels qu'ils sont résumés ci-dessus.

Décision adoptée à 14 voix "pour", monsieur le Maire ne participant pas au vote.

2011-03-08 : Affectation du résultat de fonctionnement "Commune"

Le conseil municipal, sous la présidence de BILLEROT Jérôme, maire, Constatant que le compte administratif de l'exercice 2010 présente les résultats suivants :

Section de fonctionnement :

Résultat de l'exercice 2010	267 011,17€
Report à nouveau	170 869,27€
Montant à affecter	437 880,44€

Section d'investissement :

Solde d'exécution de la section (déficit)	- 287 356,53€
Report à nouveau	818 938,70€
Résultat	531 582,17€

Reste à réaliser dépenses	819 932,00€
Reste à réaliser recettes	0,00€
Besoin de financement	288 349,83€

Décide d'affecter, à l'unanimité, le résultat comme suit :

Affectation sur le budget 2011 :

Virement à la section d'investissement	288 349,83€
Report à nouveau ligne 002 (fonctionnement)	149 530,61€
<i>Total égal au reste à affecter</i>	<i>437 880,44€</i>

2011-03-09 : Attribution de la subvention "CCAS"

Vu la date limite de vote des budgets au 30 avril 2011 et afin de préparer en amont le budget du CCAS, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de décider dès à présent, de la subvention à attribuer au CCAS.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

décide l'attribution au CCAS d'Exireuil, d'une somme de 1 500€ qui sera inscrite au compte 657360 du budget "Commune".

2011-03-10 : Attribution de la subvention "Caisse des Ecoles"

Vu la date limite de vote des budgets au 30 avril 2011 et afin de préparer en amont le budget de la Caisse des Ecoles, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de décider dès à présent, de la subvention à attribuer à la Caisse des Ecoles.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

décide l'attribution à la Caisse des Ecoles d'Exireuil, d'une somme de 12 300€ qui sera inscrite au compte 657361 du budget "Commune".

2011-03-11 : Ouverture d'une enquête publique – SCA Plaine de Bouillées NANTEUIL

La Préfecture des Deux-Sèvres, suite à son arrêté prescrivant une enquête publique (d'un mois à compter du 28 mars 2011) sur la demande d'autorisation présentée par le SCA Plaine de Bouillées relative à un projet d'élevage de 285 000 poules pondeuses par extension d'un élevage existant sur la commune de NANTEUIL, demande au conseil municipal de donner un avis sur la demande d'autorisation dès l'ouverture de l'enquête.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à 9 voix "pour" et 6 abstentions :

émet des réserves à la demande d'autorisation relative au projet d'élevage de 285 000 poules pondeuses par extension d'un élevage existant sur la commune de NANTEUIL.

Ces réserves sont :

- site sur une zone Natura2000 ;
- projet situé à moins de 50 mètres de l'autoroute donc dangereux en cas d'incendie ;
- construction future à moins de 200 mètres des maisons avec risques de nuisances : odeurs, poussière ;
- perte de valeur pour le bâti et le non bâti sur la commune de Nanteuil

2011-03-12 : Convention avec SEOLIS pour raccordement au réseau électrique par desserte unique de la parcelle AD 235 avec passage par la parcelle AD 236, chemin de l'ancienne ligne

La parcelle AD 235 située chemin de l'ancienne ligne, est constructible mais non desservie en électricité. Afin de vendre pour construction de maison, le propriétaire de cette parcelle, a demandé un devis à GEREDIS pour raccordement.

Celui-ci peut être fait aux frais du demandeur, sous réserve de son accord et d'une convention "desserte unique" entre SEOLIS, le bénéficiaire et la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

autorise monsieur le Maire à signer cette convention qui :

- fixe la participation financière du bénéficiaire qui est égale à la totalité des travaux,
- autorise GEREDIS Deux-Sèvres à percevoir directement auprès du bénéficiaire les frais de travaux.

29 mars 2011
le maire,
Jérôme BILLEROT

